

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLANCOURT**

Séance du 01/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annie LEPLOMB

Date de convocation : 24/11/2025

Etaient présents : Annie LEPLOMB, Sylvain FOUBERT, Guillaume LAMBERT, Guillaume DEMARET, Catherine PRUNIER, Katia MAUPIN, Murielle DEAUBONNE, Benoit MAUPIN

Excusés : Jean-Louis PILARD qui donne procuration à Annie LEPLOMB, Arnaud SAVOYE qui donne procuration à Catherine Prunier, Fabrice MACQUART qui donne procuration à Sylvain FOUBERT, Viridiana MARONET, Fabrice COFFINIER qui donne procuration à Benoit MAUPIN, Karine ROUTIER qui donne procuration à Guillaume LAMBERT, François PELLEGRIN

Secrétaire de séance : Murielle DEAUBONNE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 13

COMPTE RENDU

Le PV du 29 septembre 2025 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION : FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nomination au grade de rédacteur du secrétaire général de mairie

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu le tableau des emplois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire général de mairie	Rédacteur	B	0	1	TNC
Secrétaire général de mairie	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	TNC

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Employé communal polyvalent	Adjoint Technique	C	1	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Monsieur Benoit Maupin interroge sur le besoin d'embaucher un employé à mi-temps pour aider l'employé communal. Le lotissement des primevères demande un entretien plus régulier. L'entretien des massifs de fleurs à Monflières est assuré par Madame Evelyne Gapenne bénévolement.

Madame le Maire confirme que les habitants demandent un même niveau de prestations d'entretien que le lotissement de l'enclos picard.

DELIBERATION : COTISATION SDIS DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire informe le conseil que : La cotisation 2025 du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) s'élève pour la commune de Bellancourt à 12 614.41€. Cette somme n'avait pas été prévue au budget 2025, le conseil communautaire n'ayant pas encore délibéré sur les modalités de versement de cette participation pour les communes de l'ex CCA lors du vote du budget.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide qu'il y a lieu d'adopter la décision modificative, n°3, suivante à l'unanimité

FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	Montant
657351(chap 65)	Révision de crédit Subvention de fonctionnement	+12615€
615221 (chap 11)	Entretien Réparation Bâtiments publics	-5215€
60613 (chap 11)	Chauffage urbain	-7400€

DELIBERATION : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES ET DECISION MODIFICATIVE N°4

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipements versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) doivent obligatoirement être amorties, dès l'année suivante. Pour 2024 le montant de la dépense est de 26946.38 € (Somme correspondant à la dernière annuité du prêt de l'école)

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, d'une part, la durée d'amortissement pour ce bien, et, d'autre part, d'ouvrir les crédits correspondant à cette opération.

Madame le Maire propose une durée d'amortissement de 1 an et l'inscription des crédits nécessaires à l'article 681 en dépense de fonctionnement et à l'article 28046 en recettes de fonctionnement selon la décision modificative, n°4, suivante

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Chap 042 art 681 Dotation aux amortissements	26 947€	
Chap 042 art 77681 Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées		26947€
INVESTISSEMENT		
Chap 040 art 198 Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	26947€	
Chap 040 art 28046 Attributions de compensation d'investissement		26947€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Accepte la proposition d'amortissement sur 1 an et la décision modificative n°4 à l'unanimité

DIVERS

Opération Brioches au profit de l'Adapei 80 : somme collectée 711.91€ Don versé facture brioches déduite : 535.91€

Parking : autre devis en cours, entreprise Trancart

Également suite à la visite au salon des maires les entreprises Heblad et Ludoparc proposent des structures ludiques

L'entrée principale de l'école sera modifiée à la rentrée prochaine quand le parking sera réalisé.

Herbes de la Pampa : Monsieur Guillaume Demaret propose d'informer et de sensibiliser les habitants sur la réglementation interdisant la détention de cette espèce végétale exotique envahissante

Site entreprise Vivet : pas de nouvelles sur les projets envisagés.

Illuminations de Noël : 9 motifs ont été installés. Le budget 2025 est de 4584€ dont 2316€ de frais de branchements (fixations interrupteurs prises de courant) nécessaire la première année. Le conseil déplore le mécontentement sur l'emplacement du motif rue de Pont Rémy jugé pas assez centré dans la rue.

La séance est levée à 20h10